Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/06/2025 - B2025/004600 - 2022 B 02269 - 922 364 708 - ABBL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A
(Applicable à compter du 31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

SAS ABBL

1 - Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles - Autres	5 000	5 000
TOTAL I *(5)*	**5 000**	**5 000**
2 Actif circulant		
Valeurs mobilières de placement	50	50
Disponibilités	4 849	4 849
TOTAL II	**4 899**	**4 899**
TOTAL GENERAL (I + II)	**9 899**	**9 899**

B - PASSIF

1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	10 000
Résultat de l'exercice	-101
TOTAL I	**9 899**
TOTAL GENERAL (I + II + III)	**9 899**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B
(Applicable à compter du 31/12/2024)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE SAS ABBL

Ventes de marchandises	dont export et livraisons intracommunautaires	0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	**0**

Autres charges externes	101
Total des charges d'exploitation (II)	**101**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-101**
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	**-101**

B - RÉSULTAT FISCAL

101
101
101

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F
(Applicable à compter du 31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	10 000
Total du nombre d'associés	2	Total du nombre de parts ou d'actions	10 000

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	M			
	Nom et prénom	Lacaze Alain	Nom d'usage		
	Nombre de parts ou d'actions	5 000	Pourcentage de détention	50,00%	
	Date de naissance	28/11/1955	Pays de naissance	F	
	Code postal de naissance	38700	Commune de naissance	La Tronche	
	Numéro, type et nom de voie	1 Impasse Nicolas Manal			
	Code postal	66530	Ville	CLAIRA	
	Pays	F			
2	Titre	Mme			
	Nom et prénom	Lacaze Brigitte	Nom d'usage		
	Nombre de parts ou d'actions	5 000	Pourcentage de détention	50,00%	
	Date de naissance	02/09/1960	Pays de naissance	Algérie	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	Alger	
	Numéro, type et nom de voie	1 Impasse Nicolas Manal			
	Code postal	66530	Ville	CLAIRA	
	Pays	F			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065
(Applicable à compter du 31/12/2024)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Société ABBL

Oui

Adresse de messagerie **alain.f.lacaze@sfr.fr**

Numéro, type et nom de voie **1 impasse Nicolas Manal**

Code postal **66530** Ville **CLAIRA**

Pays **France**

B - ACTIVITÉS

holding

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit *(report du 2033-B)*	101

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **Non**

Comptes certifiés conformes le 1er juin 2025
le gérant A. LACAZE



ABBI

Société par actions simplifiée à capital variable

Capital : 10000 euros

Siège social : 1 impasse Nicolas Manal 66530 Claira

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1 juin 2025

SIREN 922 364 708

Le 1 juin 2025 à 10 h

Les associés de la Société ABBI se sont réunis au siège de la société en Assemblée générale sur convocation du gérant..

L'Assemblée générale est présidée par M. Alain Lacaze en sa qualité de gérant.

Sont présents :

M. Alain Lacaze, détenant 5000 actions

Mme. Brigitte Buscato ép. Lacaze, détenant 5000 actions

Le Président de Séance constate que les Associés présents détiennent l'intégralité des droits de vote de la Société. En conséquence, l'Assemblée générale réunissant le quorum requis par les dispositions légales et statutaires, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve dans leur ensemble et dans chacune de leur partie, les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, ainsi que toutes les opérations traduites ou résumées dans ces comptes, lesdits comptes se soldant par un déficit de 101 euros.

Elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

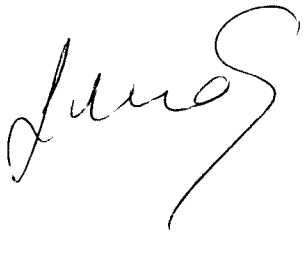
L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 101 euros au compte de « Report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 1 juin 2025

Mme BUSCATO Brigitte



M. LACAZE Alain



Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

A) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

L'exercice clos au 31/12/2024 s'est traduit par une perte de 101 euros.

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023
Chiffre d'affaires	0
Subventions d'exploitation	0
Achats de marchandises	0
Variation de stock	0
Autres charges externes	101
Impôts et taxes	0
Dotations aux amortissements	0
Autres charges	0
Résultat d'exploitation	0
Résultat exceptionnel	0
Résultat net	-101

BILAN	31/12/2023
Actif immobilisé	5000
Capitaux propres	10000
Actif circulant	4899
Dettes	0
TOTAL BILAN	9899

B) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE EST ETABLI LE RAPPORT

NEANT

C) VERIFICATIONS FISCALES - DEPENSES SOMPTUAIRES - REINTEGRATION DE FRAIS GENERAUX

NEANT

D) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

Affectation des résultats :

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 101 euros au compte de « Report à nouveau ».

Le 1 juin 2025

Mme BUSCATO Brigitte

M. LACAZE Alain